



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°134/2023

Objet : Demande de subvention à l'Agence nationale du Sport pour les travaux de création d'un skatepark et de terrains de pétanque dans le cadre du projet de la Plaine des sports.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la commune souhaite créer, dans le cadre du projet de la Plaine des sports, un skatepark et des terrains de pétanque.

Considérant qu'à cette fin la commune sollicite l'aide financière de l'Agence nationale du Sport au titre dispositif du « Plan 5000 terrains de sports ».

Considérant que conformément au plan de financement le montant de la subvention sollicité est de 121 523,06€ HT.

DÉCIDE

- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à constituer et transmettre à l'Agence nationale du Sport, la demande de subvention pour les travaux de création d'un skatepark et de terrains de pétanque dans le cadre du projet de la Plaine des Sports, au titre du dispositif de « Plan 5000 terrains de sports », pour un montant sollicité de 121 523,06€ HT.

L'Isle-Adam, le 8 décembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20231208-134-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

Publication : 11/12/2023

Mise en ligne le 11 décembre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr